



23 janvier 2018

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) Résultats des contrôles des parcelles privées dans la région de Chippis

(IVS).- L'analyse de 126 échantillons de sol prélevés en zone habitée à Chippis et dans le quartier de Sous-Géronde à Sierre confirme la présence dans le sol d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). L'essentiel des valeurs mesurées sont inférieures au seuil actuel fixé pour un assainissement. Ces résultats confirment ceux des premières investigations. Les recommandations émises en avril 2017 restent donc valables.

Les résultats des contrôles de la teneur en HAP des sols de jardins privés de la région de Chippis confirment les résultats annoncés en avril 2017, suite aux investigations réalisées au début de la même année. Les habitants et propriétaires des terrains concernés avaient alors été invités à s'annoncer auprès du Service de l'environnement (SEN) pour qu'un contrôle de la teneur en HAP du sol de leur jardin soit réalisé.

Les résultats ont été transmis aux personnes concernées. Au niveau régional, l'analyse des 126 échantillons de sol prélevés en zone habitée à Chippis et dans le quartier de Sous-Géronde à Sierre confirme la pollution des sols consécutive aux anciennes émissions atmosphériques liées à l'électrolyse de l'aluminium dans des cuves de type Söderberg.

Les valeurs mesurées sont inférieures au seuil d'assainissement actuel fixé dans l'ordonnance fédérale à 100 mg HAP/kg à l'exception de trois échantillons prélevés à proximité immédiate des anciennes installations d'électrolyse de Chippis. Metallwerke Refonda AG se chargera, en tant que successeur juridique d'Alusuisse, d'exécuter les travaux nécessaires. La société a d'ores et déjà provisionné les montants nécessaires aux assainissements des sols.

Les HAP sont des polluants organiques persistants qui se forment lors de combustions incomplètes de substances organiques. Ils s'accumulent dans le corps humain principalement par le biais de l'alimentation (via la consommation de viandes et poissons fumés ou grillés sur le feu, d'huiles et de graisses végétales, de céréales, de thé et de café, ainsi que via la fumée issue du tabac) ou par le biais des particules fines qui polluent l'air que nous respirons (véhicules diesel par exemple).

À cet égard, l'absorption régulière de HAP ne peut être totalement évitée, mais doit être limitée autant que possible. Les HAP accumulés dans les sols ne présentent ainsi un danger pour la santé que si la terre est avalée régulièrement (légumes non lavés produits sur ces sols et enfants en bas-âge jouant dans la terre).

Recommandations

Pour diminuer le risque d'ingestion de terre par des enfants, l'Office fédéral de la santé publique (OFPS) recommande de semer ou d'entretenir une bonne couverture végétale (par exemple un gazon) et de veiller à ce qu'ils se lavent bien les mains après leur activité dans le jardin. Les surfaces revêtues ainsi que les bacs à sable ne sont pas problématiques.



Il est recommandé également de bien laver, voire de peler les légumes provenant du jardin, ainsi que de couvrir le sol avec du paillis, ce qui permet de réduire le contact entre le sol et la plante, ainsi que la formation de poussière.

Personnes de contact :

- **Joël Rossier, chef du Service de l'environnement – 027 606 31 55**
- **Christian Ambord, médecin cantonal – 027 606 49 00**
- **Elmar Pfammatter, chef du Service de la consommation et affaires vétérinaires – 027 606 49 50**